

**INTERVIEW** Emmanuel Gueu, chargé d'études Prévention du mal-être agricole à la MSA Poitou, répond aux questions sur le déploiement des réseaux de sentinelles.

## « Aller-vers » celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés



**Quelles actions la MSA Poitou met-elle en œuvre ?**

Une feuille de route relative à la prévention du mal-être en agriculture a été présentée fin 2021 par les trois ministres alors en charge des solidarités, de la santé, de l'agriculture et du travail. Elle s'appuie sur les rapports faisant le constat du nombre important de suicides dans le milieu agricole et du mal-être qui y règne. Cette feuille de route précé-

nise le « Aller vers » celles et ceux qui sont isolés face à leurs difficultés. Le déploiement des réseaux de sentinelles est un des axes majeurs afin de faciliter le « repérage précoce des signaux faibles » et l'accompagnement des agriculteurs et salariés sujets au mal-être et au risque suicidaire.

La MSA Poitou est engagée dans cette dynamique à travers les formations sentinelles qu'elle propose.

**Qui est concerné par ces formations ?**

Elles sont ouvertes à tous : citoyens, actifs, bénévoles. Au-delà des personnes du monde agricole, ces formations sont aussi pensées pour toucher tous les individus ayant des contacts occasionnels ou réguliers avec ces dernières. Nos délégués ont une place importante dans ce maillage territorial. En tant que relais sur les territoires,

ils côtoient au quotidien des agriculteurs, salariés en situation de souffrance. Ils doivent donc être formés pour se sentir moins démunis face à des adhérents ayant besoin de soutien.

**Qu'est-ce qu'on apprend au cours de ces formations ?**

Les futures sentinelles apprennent à reconnaître les signes du mal-être, à quel moment alerter et vers qui orienter. Un accent est mis sur l'identification des différentes phases associées au processus suicidaire ainsi que des facteurs de risque. De nombreux mythes et a priori entourent le suicide, les idées et conduites suicidaires. Les formations permettent de les dissiper et d'en avoir une vision plus lucide. Les participants sont sensibilisés à la préservation de leur propre santé mentale (qui est un prérequis pour une efficacité de leur action future)

et à savoir se protéger face à certaines situations qu'elles pourraient rencontrer.

**Être sentinelle engage à quoi ?**

L'appartenance à un réseau de sentinelles « n'oblige à rien et rien ne peut être reproché à une sentinelle ». Par contre, les coordinateurs des réseaux ont des obligations vis-à-vis des sentinelles. En effet, toutes les sentinelles sont accompagnées, écoutées et entourées par une équipe de professionnels qu'elles peuvent contacter en cas de besoin, que ce soit pour des orientations ou même lorsqu'elles se sentent démunies face à certaines situations. Les sentinelles bénéficient de temps de supervision réguliers au cours desquels elles se retrouvent en collectif pour échanger. Par ailleurs, elles peuvent être simplement formées et ne pas intégrer le

réseau. Le plus important est de former le maximum de personnes.

**Un mot sur les activités à venir ?**

La MSA Poitou organise son assemblée générale annuelle le 25 avril prochain. À cette occasion, une table ronde sera organisée autour de la thématique « Monde agricole, monde rural : changer nos regards pour préparer demain, j'agis pour la prévention du mal-être ». L'objectif de cette table ronde est de sensibiliser les élus MSA à l'importance de la formation sentinelle et du déploiement des réseaux de sentinelles sur nos territoires. Une sentinelle partagera son expérience du « aller-vers » et des avantages à appartenir au Réseau Territorial des Sentinelles (RÉTS) Poitou.